devrait nécessairement être pris ailleurs. Ces conseillers seront nommés par la couronne à la recommandation du gouvernement général, et sur la présentation des gouvernements locaux respectifs. Dans ces nominations, on devra avoir égard aux droits des conseillers législatifs qui représentant l'opposition dans chaque province afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés."

D'après cette résolution, si le projet de confédération est adopté, la nomination des conseillers législatifs du Canada sera faite par le gouvernement actuel de cette province. L'esprit de cette résolution donne même la garantie que les membres à vic et les membres électifs des deux côtés de la chambre scront également considérés et justement représentés dans le nouveau parlement.

L'Hon. M. FLINT. — Les résolutions aujourd'hui soumises à la chambre sont-elles exactement les mêmes que celles qui ont été

envoyées aux membres?

L'HON. M. CAMPBELL.— Pas exactement sur un seul détail. Dans les résolutions netuellement soumises à la chambre il y a une clause autorisant le Nouveau-Brunswick à lever un droit sur les bois carrés, et la Nouvelle-Ecosse à mettre un impôt sur le charbon. L'imposition de ces droits avait d'abord été réservée à la législature générale. (M. Currie: Ecoutez! Ecoutez!)

L'Hon. M. CAMPBELL.—J'espère que les honorables membres nous aiderout sérieusement dans l'examen du projet, au lieu de s'attacher à découvrir de futiles motifs

d'opposition. (Ecouter!)

L'Hon. M. CURRIE.—Mais n'était-ce

qu'une faute d'impression?

L'HON. M. CAMPBELL.—Peut-être une faute d'impression, peut-être une erreur dans le manuscrit.

L'Hon. M. CURRIE,—Les membres de la conférence n'ont-ils pas signé le document

contenant ces résolutions?

L'Hon. M. CAMPBELL.—Les résolutions aujourd'hui soumiscs à la chambre contiennent fidèlement les conclusions auxquelles est arrivée la conférence. (Ecouter!) Ces conclusions n'ont pas été altérées.

L'Hon. M. CURRIE.—La mesure aujourd'hui soumise à la chambre est une des plus importantes qui se soient jamais présentées devant une législature coloniale. J'aborderai donc la question en laissant de côté tout esprit de parti et sans même songer à soulever des objections futiles. J'examinerai cette mesure comme canadien

et comme sujet anglais. Le projet qui nous occupe aujourd'hui a dès l'abord grandement surpris le pays. La première fois que j'ai pris la parole devant cette chambre j'ai prononcé ces mots:—

"Une législation modérée, prudente et juste donnera à la génération actuelle de voir le Canada devenir le centre d'une confédération de l'Amérique Britannique du Nord, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, confédération qui ne naîtra point dans le sang mais sera formée par des liens d'amitié, des relations commerciales, des intérêts communs et cimentés par une commune allégeance au trône de la Grande-Bretagne."

Cette citation prouve que j'étais bien en faveur d'une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Mais alors je ne pensais pas que, deux ans plus tard, ce projet serait soumis au parlement. Je suis encore en faveur de la confédération, (Ecoutes!) mais je veux une confédération assise sur des bases justes et équitables et où les intérêts de chacun Un projet qui ne soient sauvegardés. remplira pas ces conditions portera en lui les germes d'une prompte dissolution et de ruine. Le galant chevalier, aujourd'hui chef du ministère, et son éminent collègue le commissaire des terres de la couronne, out habilement exposé le projet devant cette chambre, mais quelles raisons ont-ils fait valoir en sa faveur? Quelques-uns des arguments du premier ministre m'ont étran-Cet hon. gemeat surpris, je l'avoue. monsieur a dit que si le projet de confédération était rejeté nous serions immédiatement lancés dans l'Union Américaine ou placés sur un plan incliné qui nous y entraînerait vite. Quand des hommes si haut placés émettent des opinions aussi avancées ils doivent être prêta à les soutenir pour de bonnes raisons.

L'Hon, Sir E. P. TACHÉ.-Je suis

prêt à les donner.

L'Hon. M. CURRIE.—On peut dire que nous sommes sans défenses et qu'à moins d'une union avec les provinces maritimes nous restons à la merci des Etats-Unis. Mais que veut dire l'hon. monsieur en parlant d'un plan incliné? Pour ma part, je n'ai jamais surpris chez les habitants de octte province le moindre désir d'abandonner le noble drapeau sous lequel plusieurs d'entre eux ont combattu et versé leur sang. Auraiton dit en Angleterre que si nous n'adoptons pas ce plan la mère-patrie va nous abandonner et nous faire glisser sur le plan incliné? (Rires.) Telles sont les seules ou du moins les principales raisons données par l'hon.